

## ANNONCE GENERALE - 1er constat d'abandon

Le Maire d'Osny informe que, conformément aux articles L. 2223-17, L 2223-4 et R 2223-13 à R 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux reprises des concessions à l'état d'abandon, il sera procédé le 29/01/2026 à 14h30 à la constatation de l'état d'abandon des concessions ci-après désignées :

N° de la concession	Famille	Section	Emplacement	Date d'achat	Défunts inhumés dans la concession
118	EDOUARD / LEDUC	L	1054	20/02/1924	EDOUARD Augustin, EDOUARD née LEDUC Marie
143	OGIER/BARBE	K	1036	06/12/1933	BARBE née OGIER Clotilde en 1933
146	RÉMIA	L	1043	20/04/1934	RÉMIA Eugène
190	PARANT - MOMET	L	1091	01/07/1942	PARANT Léon
192	CARBONNIER - PELLETIER	L	1092	01/07/1942	CARBONNIER Adrienne
209	COUDRIER	M	1110	09/04/1945	COUDRIER Louis
214	CARON	M	1115	23/05/1945	CARON Marcel Arthur, CARON André
230	SCHNURR	M	1127	03/09/1946	
520	JULLIARD	F	495	30/03/1966	BEGUE née PIONNIER Marthe, JULLIARD née BLANGY Renée
77	LETULLE / DARGAISSE / FLANET	J	924	29/10/1906	LETULLE Ernest Geoges, BOUET née DARGAISSE Emélie Maria
87	RAT	J	941	30/03/1911	
88	ANQUETIL	J	940	10/04/1911	ANQUETIL Marcel en 1912, ANQUETIL née FOLLIOU Franca en 1924, ANQUETIL André en 1927

En conséquence, il invite les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien, dont les noms et adresses n'ont pu être déterminés à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

A Osny, le 17 décembre 2025

Le Maire,



Jean-Michel LEVESQUE